

**Demande de crédit de construction de
CHF 1'060'000,00
pour la réfection des chemins AF**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de demander un crédit de construction de CHF 1 060 000,00 pour la réfection des chemins AF (améliorations foncières), qui ont un but de desserte agricole.

2. Préambule

Les chemins AF sont des chemins réalisés pour les intérêts agricoles et leurs réfections peuvent obtenir des contributions fédérales et cantonales.

La Municipalité de Romanel-sur-Lausanne, souhaitant maintenir un réseau routier en bon état, a décidé de profiter de ces aides financières pour réfectionner une partie des chemins AF de la commune.

Ces subventions s'appliquent sur le taux de l'intérêt agricole établi ainsi sur le profil type des chemins AF et leur système d'évacuation des eaux de surface.

3. Détails du projet et des travaux

Étude et demande de subvention

Dans le but d'établir le présent préavis, la Municipalité a mandaté le bureau Gemetris SA, afin qu'il établisse un dossier de demande de subventionnement auprès des instances cantonales et fédérales.

Afin de réaliser l'étude, les collecteurs ont été contrôlés afin de déterminer leur usure. Le revêtement bitumineux a été analysé pour savoir s'il est pollué et déterminer le type de réfection à prévoir.

Le dossier transmis au canton comporte le rapport technique dont l'extrait, joint au présent préavis, fournira aux conseillers et conseillères les détails techniques nécessaires à la bonne compréhension du dossier.

Dans un second temps, une expertise locale a été organisée avec l'expert mandaté par le canton et la Confédération afin qu'il valide les choix techniques proposés et établisse le taux de subventionnement par chemin en fonction de l'intérêt agricole évalué.

Chemins choisis, et étapes de réalisation

La planification des étapes pour la réfection des chemins est prévue sur 3 ans, soit un à deux chemins par année comme suit :

- | | |
|-------------------------------|------|
| 1. Chemin des Vernes | 2026 |
| 2. Chemin du Mont-Blanc Ouest | 2027 |
| 3. Chemin du Mont-Blanc Est | 2027 |
| 4. Chemin de la Judée | 2027 |
| 5. Chemin des Tilleuls | 2028 |
| 6. Chemin de Sous-Bois | 2028 |

4. Aspects financiers

Tableau de répartition par chemin

Les coûts de ce projet se divisent comme suit (calcul des subventions estimatif):



Annexe 1 : Tableau récapitulatif des devis

Commune de Romanel-sur-Lausanne - Réfection des Chemins AF							
Étape de réfection	1						
Planning de réfection	2026	2027			2028		
Description	Chemin des Vernes	Chemin du Mont-Blanc Ouest	Chemin du Mont-Blanc Est	Chemin de la Judée	Chemin de Sous-Bois	Chemin des Tilleuls	TOTAL
Type de réfection	Totale	Totale	Totale	Totale	REP	Totale	Total
	m'	m'	m'	m'	m'	m'	m'
Longueur totale	445	385	385	825	830	840	3'710
Longueur réfectionnée	305	205	180	325	205	470	1'690
Largeur	3.0	2.8	2.8	5.1	4.5	2.6	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Travaux de génie civil	147'400	106'300	86'900	135'800	28'300	238'000	742'700
Analyse laboratoire - Avant travaux	3'465	592	592	3'465	592	4'057	12'763
Contrôle caméra et curage - Avant travaux	2'506	--	806	806	--	2'172	6'290
Projet et étude, y.c rabais	5'225	5'700	4'655	9'975	5'510	8'788	39'853
Surveillance des travaux, y.c rabais	12'500	6'750	5'500	8'300	2'500	16'000	51'550
Honoraires de spécialiste - (Géomètre)	4'600	1'800	1'800	4'600	4'600	5'800	23'200
Sous-total	175'696	121'142	100'253	162'947	41'502	274'816	876'355
Divers et imprévus 10%	18'000	13'000	11'000	17'000	5'000	28'000	92'000
Etude péalable	1'814	1'219	1'070	1'933	1'219	2'795	10'050
Total HT	195'510	135'361	112'323	181'879	47'721	305'611	978'405
TVA 8.1 %	15'836	10'964	9'098	14'732	3'865	24'755	79'251
Coût total des travaux (TTC)	211'346	146'325	121'422	196'611	51'586	330'366	1'057'656
Intérêt agricole estimé ***	100%	100%	50%	100%	100%	100%	
Taux provisoires des AF (VD et CH)*	54%	54%	54%	54%	54%	54%	
Subventions au m' pour REP	--	--	--	--	40 CHF	--	
Montant estimatif des subventions**	114'127	79'016	32'784	62'453	4'428	178'397	471'205
Solde communal prévisible après déduction	97'219	67'310	88'638	134'158	47'158	151'968	586'451
Coût total des travaux par étape	1'057'656 CHF						
Coût indicatif au m ² du total des travaux	231	255	241	119	56	270	
Coût indicatif au m' des travaux de génie civil	483	519	483	418	138	506	
Coût indicatif au m' du total des travaux	1'155	211	675	605	132	1'560	

Coûts totaux du préavis

Les coûts de ce projet se divisent comme suit :

Rubrique	Élément	Total
100	Construction routière	780 245,40
101	Travaux de génie civil	594 160,00
102	Analyse laboratoire	12 763,00
103	Projet et étude, y.c rabais	31 882,40
104	Surveillance des travaux, y.c rabais	41 214,00
105	Honoraires de spécialiste	18'560,00
	<i>Sous-total</i>	<i>698 605,40</i>
106	Divers et imprévus 10%	73 600,00
107	Etude préalable	8 040,00
200	Evacuation des eaux	198 160,60
201	Travaux de génie civil	148 540,00
202	Contrôle caméra et curage	6 290,00
203	Projet et étude, y.c rabais	7 970,60
204	Surveillance des travaux, y.c rabais	10 310,00
205	Honoraires de spécialiste	4 640,00
	<i>Sous-total</i>	<i>177 750,60</i>
206	Divers et imprévus 10%	18 400,00
207	Etude préalable	2 010,00
	Total HT	978 405,00
	TVA 8,1 %	79 251,00
	Total net arrondi	1 060 000,00

Subventionnement

L'expertise fédérale définissant un taux de subventionnement à 27% pour la Confédération et 27% pour le canton laisse penser qu'un montant estimatif de CHF 586'451,00 sur le coût total des travaux pourra être obtenu.

Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, les aménagements routiers et l'évacuation des eaux sont amortis sur 40 ans dès l'aboutissement des travaux financés par le crédit, soit un montant annuel estimé à CHF 26'500.00.

Financement

Cette dépense figure dans le plan des investissements 2025 « chemin AT-Vernes» pour un montant de CHF 200'000,00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Procédure d'adjudication

Une procédure d'appel d'offre sous la forme dite ouverte a permis de déterminer l'offre la plus économiquement avantageuse.

Coûts récurrents

La réalisation de ce préavis n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires notables, hormis :

- les amortissements obligatoires de CHF 26'500.00/an, pendant 40 ans ;
- l'entretien ponctuel des aménagements extérieurs (nettoyage, contrôle, peinture), estimé à CHF 2'000,00 / an.

L'impact planifié de ce préavis sur les budgets futurs sera donc le suivant :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Amortissement	26'500.00	26'500.00	26'500.00	26'500.00	26'500.00	26'500.00
Entretien	2'000,00	2'000,00	2'000,00	2'000,00	2'000,00	2'000,00
Total	28'500.00	28'500.00	28'500.00	28'500.00	28'500.00	28'500.00

5. Planification provisoire

Voir dossier technique en annexe.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 83/2025 adopté en séance de Municipalité du 1^{er} septembre 2025 ;
- où le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 83/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 1'060'000,00 TTC pour la réfection des chemins AF
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

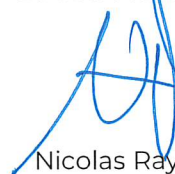
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Un Municipal :



Patrick Oppliger

Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 1^{er} septembre 2025

Délégué municipal : P. Oppliger

Annexes : Rapport technique
 Plan de situation

